	40/22

Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL

Membres en exercice **:** 12 - ***Présents*** : 10 - ***Votants*** : 11

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 02 septembre 2022

Date de convocation
29 août 2022
Date d'affichage
30 août 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mil vingt deux, le 02 septembre, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Etaient présents : M. Samuel GOMES, Christelle PERRIN, Joëlle TSCHUDI, Pascal GALLIOT, Fabien BARI, Jean-Pierre SCHWARTZ, Patricia FALLENOT, Sébastien GADOT, Armelle LE GAL, Pamela GRIDEL,

Etaient absents excusés avec procuration : Azzedine AZZOUG (donne procuration à M. Samuel GOMES),

Étaient absents : Nadège ZIMMERMANN.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire M. Sébastien GADOT

VOTE POUR LA MODIFICATION DU REGLEMENT RELATIF A LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES INTÉGRANT LA MISE EN PLACE D'UNE CAUTION "MÉNAGE"
Délibération N°40-22

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à plusieurs reprises il a été constaté que le nettoyage de la salle des fêtes après location n'était pas réalisé de manière convenable et qu'il fallait faire intervenir :

- soit l'adjointe en charge de la salle des fêtes,
- soit l'agent d'entretien pour effectuer le nettoyage pour les locations ou occupations ultérieures.

Monsieur le Maire propose de modifier le règlement du contrat de location de la salle des fêtes en instaurant un chèque de caution "ménage" de 250 € à établir par chaque loueur, en complément du chèque de caution, libellé à l'ordre du Trésor Public.

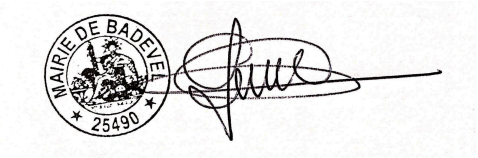
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec :
POUR : 7
CONTRE : 4
ABSTENTION : 0

- ➢ DÉCIDE d'instaurer une caution "ménage" pour les locations de la salle des fêtes,
- ➢ DE MODIFIER le règlement du contrat de la salle des fêtes.

➢ D'INFORMER le SGC du Pays de Montbéliard de la modification de la régie multiple de Badevel.

Pour copie conforme
Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 02 septembre 2022 et publication ou notification le 02 septembre 2022

Le Maire,



Samuel GOMES